

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées

RAPPORT ANNUEL 2021



SOMMAIRE

Inclusion Handicap	1
Éditorial de la coprésidence.....	2
Rapport du directeur.....	3
Politique	4
Droit et conseils juridiques	7
Transports publics	9
Projets	11
Origine et utilisation des fonds.....	12
Membres d'Inclusion Handicap.....	13
Comité	14
Groupes de travail.....	15
Collaboratrices/collaborateurs	18

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap est la porte-parole des 1,8 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faîtière politique des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Elle réunit sous son toit 22 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique particulière. Inclusion Handicap est...

...représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle représente les intérêts des personnes handicapées face à la politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

...experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes en situation de handicap. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de TP et bien d'autres.

ÉDITORIAL DE LA COPRÉSIDENTENCE : ÉTAPES SUPPLÉMENTAIRES VERS PLUS D'ÉGALITÉ

La Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en avril 2014. Un premier examen de la mise en œuvre de la CDPH en Suisse était prévu en 2020. Or, il a été une nouvelle fois reporté en raison de la pandémie. Les choses ont tout de même commencé à bouger au niveau cantonal : après Bâle-Ville et le Valais, la loi sur l'égalité des personnes handicapées a concrètement pris forme également dans le canton de Bâle-Campagne. Ces cantons ont créé un cadre légal exhaustif en vue de la mise en œuvre de la CDPH et prévu d'accorder des droits justiciables aux personnes concernées et à leurs organisations. Nous saluons ces démarches et avons bon espoir que d'autres cantons s'en inspirent. Nous poursuivons l'ensemble de nos engagements en faveur du renforcement de l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. D'ailleurs, l'initiative annoncée sur l'inclusion poursuit ce même objectif.

Dans le cadre du développement continu de l'AI, de nouvelles dispositions importantes entrent en vigueur en 2022. Le règlement sur l'assurance-invalidité voulu par le Conseil fédéral est toutefois insuffisant : les décisions concernant le calcul du taux d'invalidité (barèmes de salaires) et le mode d'attribution des expertises médicales sont incompréhensibles et inéquitables à l'égard

des personnes assurées. Nous demandons que des correctifs soient apportés à la loi

En septembre, le Comité a dû faire ses adieux à Christa Schönbächler et Urs Dettling, membres de longue date du Comité. Nous les remercions tous deux pour leur engagement considérable et leur excellente collaboration. Le Comité a été renouvelé par l'arrivée de Felicitas Huggenberger, Urs Wüthrich et Jan Habegger. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux trois nouveaux membres.

En 2022, Inclusion Handicap et ses organisations membres s'attèleront avec résolution et énergie aux travaux qui les attendent dans le cadre de la procédure d'examen CDPH et des observations finales. Cela fait longtemps que nous attirons l'attention sur le fait que la Suisse ne dispose d'aucun plan d'action concret. Espérons que l'audition devant le Comité CDPH incitera la Suisse à passer enfin à l'action!



Verena Kuonen et Maya Graf, coprésidentes

RAPPORT DU DIRECTEUR : ENSEMBLE. TOUT DROIT.

Ensemble.

Nous avons atteint une cohésion, grâce au chemin parcouru ensemble.

En raison du Covid 19, et malgré lui. Ensemble, nous avons agi, en 2021, pour des informations sans barrières et pour l'accessibilité des portails et centres de vaccination. Et nous avons défendu à plusieurs niveaux les droits des personnes en situation de handicap ne pouvant pas porter de masque ou se faire vacciner pour des raisons médicales.

Avons-nous été à la hauteur de la situation? Pas toujours, mais nous avons donné le meilleur de nous-mêmes et avons appris grâce à ces défis. Cela demande beaucoup de force et d'énergie. La pandémie a pris le pas sur les thèmes de notre agenda politique, et retardé d'importants développements au sein de notre organisation. Nous nous y attelons dès maintenant. Ensemble.

Tout DROIT.

En 2021, nous avons commencé, *by doing*, à construire notre nouveau Département communication & politique. La loi dit à ce sujet: « *Les valeurs limites d'immissions s'appliquant au bruit et aux vibrations sont fixées de manière que [...] les immissions [...] ne gênent pas de manière sensible la population.* » (Art. 15 de la loi sur la protection de l'environnement)

Nous n'avons pas encore causé de gêne sensible à la Suisse, alors allez-y, faites du bruit ! Encore plus de bruit ! Nous devons *casser les oreilles* du monde politique, des autorités et des institutions suisses afin de faire valoir les droits des personnes en situation de handicap.

Je tiens à remercier de tout cœur les collaboratrices et collaborateurs qui, travaillant de longue date (en silence), consentent à participer à des « expérimentations bruyantes », et à féliciter les nouvellement arrivé·e·s (plus sonores) ainsi que les reporters sans barrières pour ce lancement réussi. Tout DROIT.



Julien Neruda, directeur

POLITIQUE

Sur le plan de la défense politique des intérêts, Inclusion Handicap s'est attelée, pour ce qui est du domaine des assurances sociales, à la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI). Après l'adoption de la révision de la loi par le Parlement en 2020, l'accent a été mis cette année sur les modifications des règlements d'application. Dans le domaine de l'égalité, les thèmes prioritaires sont les préparatifs en vue de l'examen CDPH, ainsi que l'accompagnement lors de l'élaboration de lois cantonales sur l'égalité des personnes handicapées. Un autre sujet de préoccupation récurrente a porté sur les conséquences de la pandémie du coronavirus pour les personnes en situation de handicap.

Dispositions d'exécution relatives au développement continu de l'AI

Après l'adoption du développement continu de l'AI par le Parlement lors de la session d'été 2020, le Conseil fédéral a lancé, début décembre 2020, la procédure de consultation sur les dispositions d'exécution. Inclusion Handicap a rédigé, en étroite collaboration avec ses organisations membres ainsi qu'avec des expert·e·s et organisations partenaires, une réponse à la consultation, en mettant par ailleurs à disposition une réponse modèle détaillée qui a été reprise par de nombreuses organisations membres et partenaires. Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution début novembre 2021 et mis en vigueur le développement continu de l'AI au 1^{er} janvier 2022. Inclusion Handicap pointe du doigt notamment deux thématiques qui, selon elle, ne sont pas réglées de façon satisfaisante : la prise en compte des barèmes de salaires de l'enquête suisse sur la structure des salaires pour déterminer le revenu d'invalidité (lesdits « barèmes ESS ») ainsi que les dispositions concernant la procédure de conciliation lors de l'attribution d'expertises AI monodisciplinaires. Inclusion Handicap reste mobilisée concernant ces thèmes.

Examen CDPH

En mars 2022, la Suisse a été examinée pour la première fois par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Les prépa-

ratifs en vue de cette audition ont marqué l'année 2021 du Département égalité. Ce dernier a actualisé ledit Rapport alternatif en coopération avec les organisations membres et d'autres expert·e·s du domaine du handicap. Ce rapport reflète l'actuel état d'avancement de la mise en œuvre de la CDPH en Suisse, compte tenu de nombreuses nouvelles données issues de la pratique, de nouvelles bases légales ainsi que de données statistiques – le résultat est mitigé. En parallèle, le Département égalité a préparé les diverses interactions avec le Comité CDPH, notamment en créant et en instruisant les différentes délégations de personnes handicapées et leurs organisations.

Lois cantonales sur les droits des personnes handicapées

Inclusion Handicap a également accompagné de très près, conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Bâle, les cantons ayant décidé, afin de mettre en œuvre la CDPH, d'édicter une loi cantonale sur les droits des personnes handicapées. Le soutien aux cantons consiste, outre à analyser les bases légales cantonales et à formuler des dispositions légales visant à renforcer les droits des personnes en situation de handicap, à assurer la prise en compte des organisations de personnes handicapées cantonales dans la procédure législative.

Droits politiques

La votation populaire genevoise de novembre 2020 sur les droits politiques des personnes en situation de handicap a donné de l'élan à ce thème. En 2021, Inclusion Handicap a initié une réflexion sur les bases légales aussi bien au niveau fédéral (art. 136 Cst. et loi fédérale sur les droits politiques) que ponctuellement au niveau cantonal. En réponse à diverses interventions politiques, la Chancellerie fédérale prépare actuellement un rapport sur les droits politiques des personnes en situation de handicap au niveau fédéral. Plusieurs interventions visant à accorder les droits politiques à l'ensemble des personnes en situation de handicap ont été déposées également au niveau cantonal.

Campagne pour la reconduite du Prof. Markus Schefer au Comité CDPH

En 2021 a été lancée la campagne pour la réélection du Prof. Markus Schefer au Comité CDPH, accompagnée par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH et le Département fédéral des affaires étrangères DFAE. Inclusion Handicap y est associée – Verena Kuonen et Caroline Hess-Klein participent aux séances et aux entretiens durant la campagne électorale.

Autres dossiers politiques

Inclusion Handicap s'est engagée dans d'autres dossiers politiques, dont voici une brève sélection :

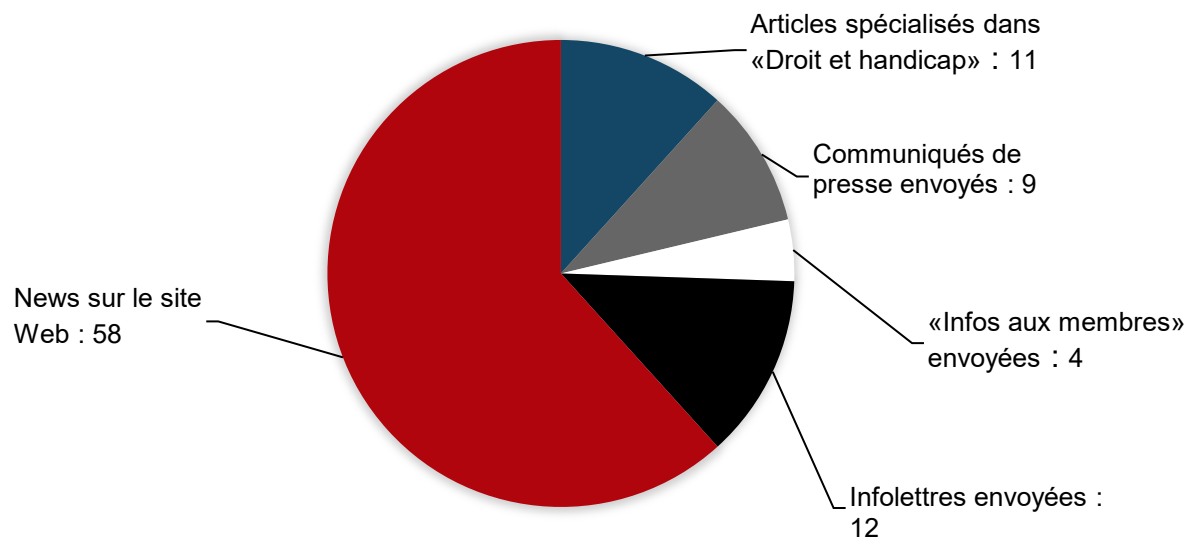
Prestations transitoires pour les chômeurs âgés : Inclusion Handicap a remis une réponse à la consultation relative à l'ordonnance sur les prestations transitoires (OPtra).

Réforme LPP (réforme LPP 21) : Inclusion Handicap a accompagné cet objet traité en première lecture par le Conseil national et s'est prononcée contre la suppression du supplément de rente, décidée par le Conseil national, pour les bénéficiaires d'une rente d'invalidité de la prévoyance professionnelle. La faïtière a en revanche salué les décisions du Conseil national visant à réduire le seuil d'entrée LPP et à instaurer une obligation d'assurance LPP pour les personnes ayant plusieurs employeurs.

Loi fédérale sur l'assurance-maladie : Inclusion Handicap a plaidé, en vain, pour la suppression des dites listes noires tenues par certains cantons pour recenser les personnes en retard de paiement de leurs primes. Les personnes inscrites sur la liste noire ne se voient rembourser plus que les traitements d'urgence par leur assurance-maladie. Le Parlement a au moins réglé plus en détails la notion de traitement d'urgence.

Application plus souple de la contribution d'assistance de l'AI : Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux Chambres ont donné suite à une initiative parlementaire du conseiller national Christian Lohr. Inclusion Handicap a soutenu cette intervention qui demande que les services d'aide fournis par des proches puissent être rémunérés dans le cadre de la contribution d'assistance de l'AI. Dans une deuxième phase, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national élaborera un projet de loi.

Chiffres indicateurs : instruments de communication



Description du graphique : Le diagramme circulaire illustre: 58 news mises en ligne sur le site Web, 9 communiqués de presse envoyés, 11 articles spécialisés publiés dans Droit et handicap, 12 infolettres envoyées et 4 éditions des « Infos aux membres » envoyées.

DROIT ET CONSEILS JURIDIQUES

Inclusion Handicap propose aux personnes en situation de handicap, à leurs proches et à leurs assistant-e-s des conseils juridiques dans les domaines des assurances sociales et de l'égalité. Ce service est intensivement sollicité.

Égalité

Le service de conseils juridiques du Département égalité traite des demandes relevant de différents domaines du droit, le plus fréquent étant celui de la formation. Le sujet porte souvent sur le maintien et l'aménagement de mesures de compensation des désavantages à tous les niveaux de formation ou sur la question litigieuse de la scolarisation d'enfants en situation de handicap dans l'école régulière ou spécialisée. D'autres demandes relevant du droit de l'égalité concernent des discriminations dans l'accès aux prestations et dans le domaine du travail, l'inaccessibilité d'immeubles ou le manque de places de stationnement pour personnes en situation de handicap. En 2021, le Département égalité a traité **90 dossiers** et dispensé **321 consultations brèves** par mail ou téléphone. **99 demandes** de consultations brèves étaient liées à la pandémie du coronavirus (obligation de masque, vaccination, obligation de certificat, etc.).

L'inclusion scolaire obtenue de haute lutte

Le Département égalité a soutenu avec succès un adolescent présentant des troubles du spectre autistique, et qui souhaitait entrer au gymnase. Sur la base de ses résultats, il s'était vu délivrer la mention « recommandé » pour toutes les quatre disciplines pertinentes. En revanche, il n'a pas été recommandé pour ses « compétences méthodologiques et personnelles » (parmi lesquelles « le plaisir de s'investir et la volonté d'apprendre »). Le recours d'Inclusion

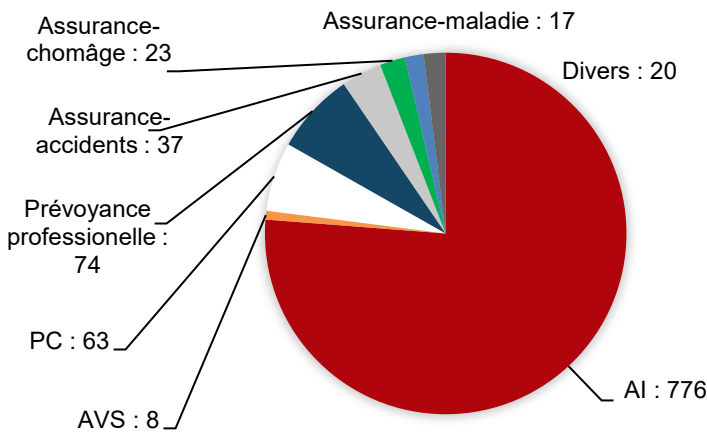
Handicap a été admis par la Direction de l'instruction publique : elle a estimé que la mention « non recommandé » pour l'admission au gymnase n'avait pas été suffisamment motivée. Selon elle, il n'en ressortait p. ex. pas clairement pourquoi l'élève ne ferait pas suffisamment preuve d'un plaisir de s'investir et d'une volonté d'apprendre. La Direction de l'instruction publique avait précédemment accepté la demande d'admission au gymnase à titre provisionnel. Dans l'intervalle, l'élève a accompli avec succès la période probatoire, suite à quoi son admission au gymnase est devenue définitive. Cette procédure montre de manière exemplaire que les directions d'écoles et les inspections scolaires manquent de connaissances en matière de droits des personnes handicapées et de conséquences des troubles du spectre autistique. Les points de vue sont marqués par des stéréotypes et des préjugés qui poussent à sous-estimer le potentiel des personnes en situation de handicap.

Assurances sociales

Durant l'année écoulée, le Département Assurances sociales a traité un total de **1018 dossiers** et répondu à **2018 demandes brèves** par téléphone ou mail. La nette majorité des cas relève de l'AI; les juristes clarifient en outre des questions liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle ou aux assurances-accidents et assurances d'indemnités journalières en cas de maladie.

Chiffres indicateurs

Assurances sociales 1018 dossiers au total, répartis selon le type d'assurance

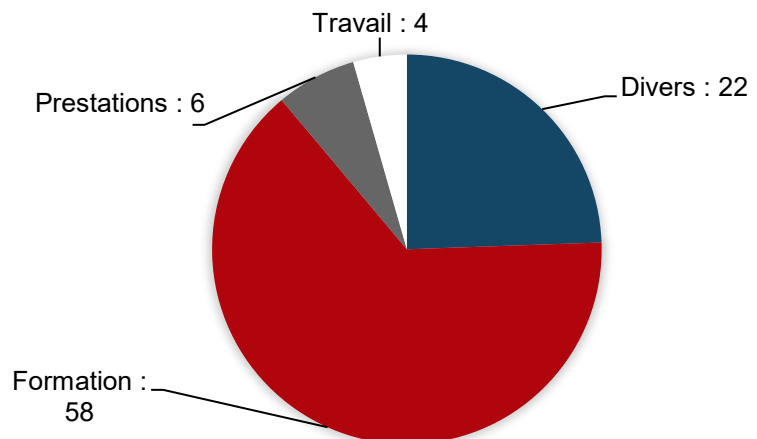


Description du graphique :
Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (776), suivis de la prévoyance professionnelle (74), des prestations complémentaires (63), de l'assurance-accidents (41), de l'assurance-chômage (23), de l'AVS (8), de l'assurance-maladie (17) ainsi que de l'ensemble des autres assurances sociales (20 au total).

2018 demandes brèves

Égalité 90 dossiers au total, répartis selon domaine

Description du graphique :
Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (58 cas), suivie des prestations 6 cas). Le domaine du travail a généré 4 dossiers et dans la rubrique divers 22 cas ont été recensés.



321 demandes brèves

TRANSPORTS PUBLICS

Les transports publics revêtent une importance primordiale pour la participation des personnes en situation de handicap à la vie de notre société, raison pour laquelle ils sont placés au centre de plusieurs activités d'Inclusion Handicap : outre les conseils techniques, les TP constituent un élément essentiel de notre travail politique, de nos conseils juridiques et de notre « Litigation Strategy ». L'objectif vise à permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser les TP de manière autonome et sûre.

Applicabilité des directives de l'UE aux véhicules suisses

Plusieurs organisations du domaine du handicap, conjointement avec Inclusion Handicap, œuvrent depuis des années au sein de divers organes des entreprises de transports en faveur de l'accès autonome des TP pour les personnes handicapées. Or, cet important travail de fond, accompli majoritairement par des personnes en situation de handicap, est à présent menacé dans son principe par l'application croissante de directives européennes aux véhicules suisses. Et ce du fait que le droit européen dans ce domaine prévoit une protection des droits des personnes handicapées qui va beaucoup moins loin que la CDPH et la LHand suisse. Inclusion Handicap s'est donc préoccupée en 2021 de l'application croissante des directives européennes aux véhicules suisses. L'objectif central de la CDPH, de la Cst. et de la LHand réside dans l'utilisation autonome des TP par les personnes en situation de handicap. Selon les normes européennes (concrètement : STI PMR), en revanche, l'accès est considéré comme garanti même lorsqu'il existe des seuils et que la personne atteinte dans sa mobilité est aidée par des tiers à embarquer dans le véhicule. Il pourrait en résulter une dégradation de l'accessibilité des personnes handicapées aux trains en Suisse. D'autant plus que les organisations de personnes handicapées ne sont pas assurées d'être associées aux procédures visant à intégrer le droit européen au droit interne.

Interventions juridiques couronnées de succès

D'une part, la procédure concernant les trains duplex, conduite depuis 2018 par Inclusion Handicap contre les CFF et Bombardier, a permis de mieux faire connaître le travail de la faïtière auprès du public. D'autre part, elle a amené les entreprises de transports publics prendre conscience qu'Inclusion Handicap est disposée à saisir, si nécessaire, le Tribunal fédéral pour se défendre contre des inégalités dans les TP. Dès 2021, l'un de ses effets tangibles réside dans le fait que les entreprises de TP se montrent plus promptement disposées à effectuer les adaptations demandées par IH. Peut-être dans le but de s'éviter des procédures supplémentaires de longue haleine. À titre d'exemple, IH a fait recours en 2021 auprès du Département fédéral des transports contre les travaux de transformation de la gare de Grüşch des RhB. Le projet de construction ne prévoyait ni rampes ni ascenseurs dans le passage sous-voies pour piétons. En plus, les plans concernant l'arrêt du car postal ne prévoyaient pas de bordure d'arrêt continue, pourtant indispensable notamment aux personnes en fauteuil roulant pour embarquer et débarquer de manière autonome. Grâce au recours d'Inclusion Handicap, le projet prévoit désormais de doter le passage sous-voies piétonnier d'ascenseurs et l'arrêt du car postal sera aménagé de sorte à permettre l'embarquement et le débarquement autonome.

Conseils techniques en TP

Par ses conseils techniques, Inclusion Handicap vise à permettre à l'ensemble des personnes en situation de handicap d'utiliser les TP en toute autonomie. Dans cette perspective, la faïtière soutient les entreprises et les autorités dans l'aménagement sans obstacles des TP. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent d'office et suffisamment tôt à Inclusion Handicap afin que le projet puisse être réalisé, dans le cadre de **conseils en matière de projets**, en conformité avec les exigences du droit de l'égalité des personnes handicapées.

Les véhicules des TP nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'OFT. Lorsqu'il s'agit de projets portant sur l'infrastructure, s'appliquent des **procédures d'approbation des plans (PAP)**. C'est au plus tard à ce stade de l'autorisation resp. de l'approbation et de l'homologation qu'Inclusion Handicap et ses membres ont la possibilité de par la loi d'intervenir si le projet ne respecte pas les exigences légales.

Chiffres indicateurs TP

	Procédures	Nombre
Bus	Homologations de véhicules	525
Infrastructure	Procédure d'approbation des plans	22
Trafic ferroviaire	Homologations de type / autorisation d'exploitation	12
Bateaux	Procédure d'approbation des plans	6
Téléphériques	Procédure d'approbation des plans	0
Projets	Conseil	118
Total		683

PROJETS

En 2021, deux projets d'Inclusion Handicap ont été lancés qui, après un an de travail, présentent de premiers résultats prometteurs. Les deux projets étant prévus pour une période prolongée, ils nécessitent un bon réseau et un financement durable.

Reporters sans barrières

En janvier 2021, Inclusion Handicap a lancé le projet Reporters sans barrières dans le but de conférer davantage d'écoute et de visibilité aux voix et perspectives des personnes en situation de handicap auprès du public. La personne en tant que reporter est placée au centre : son rôle d'actrice de la société suisse consiste à faire connaître de façon active et directe ses points de vue sur les débats actuels. Les personnes en situation de handicap reçoivent une formation leur permettant de produire des contributions dans les formats texte, vidéo ou audio. Leurs productions sont publiées sur la plateforme en ligne www.inclusive-media.ch. Un vaste réseau composé d'associations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile permet d'élargir la diffusion de leurs contributions. Durant la première année, l'accent a été mis avant tout sur la création des structures du projet. Le 11 novembre a eu lieu, à Berne, le lancement public du projet en présence d'une quarantaine de représentantes et représentants d'organisations.

Le coup d'envoi pour les reporters aura lieu en mars 2022 à Berne, lors de l'action « Ensemble. Tout DROIT ! » organisée en vue de l'examen CDPH de la Suisse. Durant l'année 2022, la priorité sera donnée aux activités suivantes: rapports sur diverses manifestations, mise en place des canaux de communication internes au projet et, en automne, première formation de reporters.

Litigation Strategy

En 2021, Inclusion Handicap et ses organisations membres ont lancé ce projet dont la durée est provisoirement limitée à six ans. Le groupe d'expert·e·s a été institué et s'est réuni à l'occasion de cinq séances en 2021. Les discussions portant sur la recherche et le caractère approprié de cas ont été intenses, passionnantes et instructives.

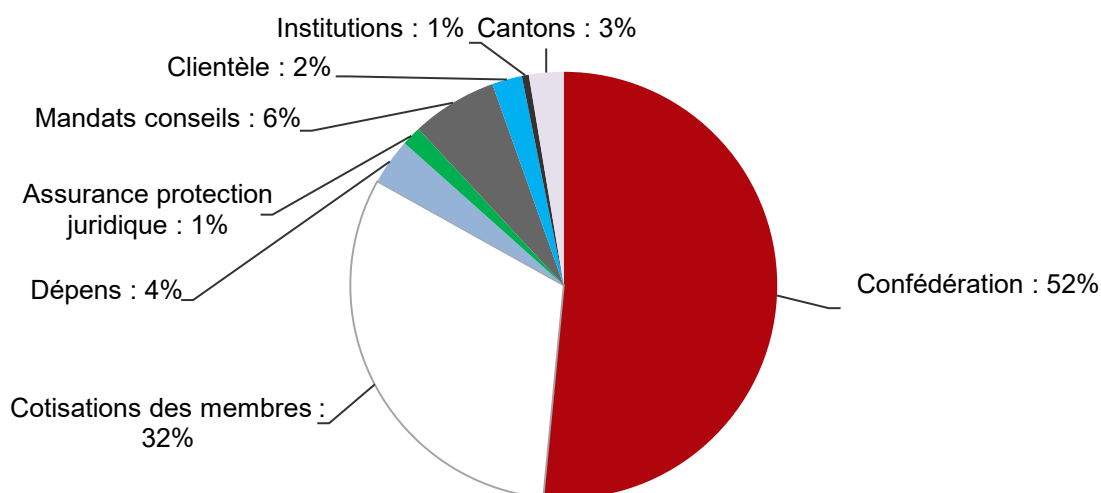
Sur recommandation du groupe d'expert·e·s, le Comité d'Inclusion Handicap a décidé unanimement de conduire un cas relevant de la thématique prioritaire de l'éducation concernant une question liée à l'inclusion scolaire. Ce cas a été porté devant le Tribunal administratif cantonal en coopération avec l'étude d'avocats *ettlersuter*. On peut se réjouir qu'un autre cas relevant de la même thématique prioritaire qui concernait la question de l'aptitude à la formation gymnasiale ait été admis par la Direction cantonale de l'instruction publique. Or, il n'était de ce fait plus possible d'obtenir un arrêt ayant une valeur préjudicielle. Un cas relevant de la thématique prioritaire du travail concernant la question d'une double discrimination fondée sur le handicap et le genre est pendante devant le Tribunal fédéral depuis 2021.

Le fonds créé à cet effet, affecté à un but précis, a pu être alimenté de manière substantielle par des contributions d'Inclusion Handicap et de ses organisations membres sous forme d'importants moyens supplémentaires. Par ailleurs, la faîtière travaille depuis 2021 à l'élaboration d'une stratégie de communication et d'une stratégie d'évaluation en vue de la conduite de procès stratégiques.

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

Origine des fonds 2021

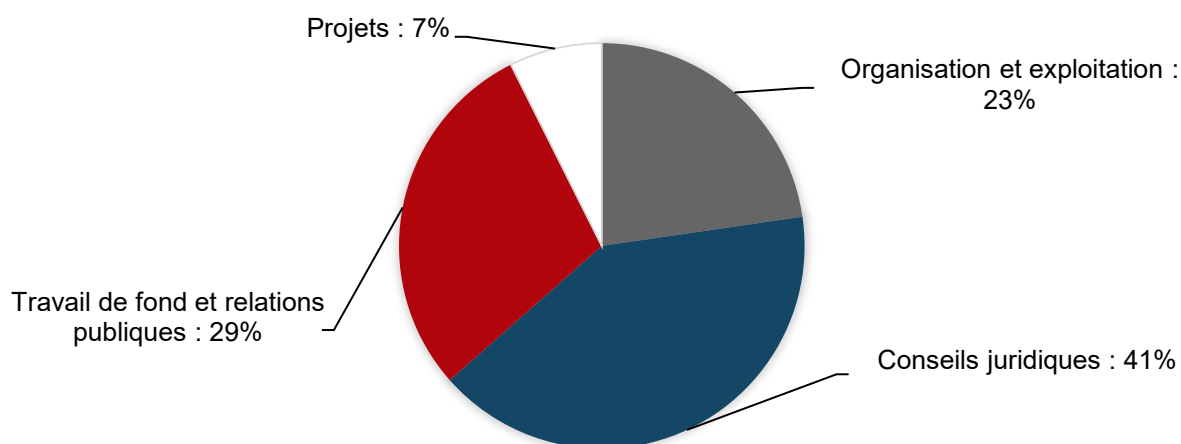
Total: 3.45 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: cotisations des membres (32%), Confédération (52%), cantons (3%), institutions (1%), clientèle du service juridique (2%), dépens (4%), assurances de protection juridique (1%) et mandats/conseils (6%).

Utilisation des fonds 2021

Total: 3.20 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur trois catégories: travail de fond et relations publiques (29%), conseils juridiques (41%), projets (7%), organisation et exploitation (23%).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2021

Membres

- ASRIMM
- Association Cerebral Suisse
- Association Dyslexie suisse romande aDsr | Verband Dyslexie Schweiz VDS
- Association suisse des paraplégiques ASP
- ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés I Polio.ch
- autismesuisse
- COLISA – Conférence nationale suisse des ligues de santé
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Fédération suisse des sourds FSS
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- FRAGILE Suisse
- inclusione andicap ticino
- insieme Suisse
- Mucoviscidose Suisse
- PluSport – Sport Handicap Suisse
- pro audito suisse
- Procap
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Sonos – Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES

Membres solidaires

- Accès pour tous
- Fondation Pro Juventute
- Insertion Suisse
- INSOS Suisse
- Integras
- Swiss Association of Rehabilitation (SAR)
- Union patronale suisse
- Union syndicale suisse
- Special Olympics Switzerland
- SwissHelpDogs
- Travail.Suisse
- vahs – Union suisse pour la pédagogie curative et la sociothérapie anthroposophique

Nous remercions...

... nos organisations membres de la précieuse, excellente et efficace collaboration à des niveaux très divers.

... toutes les donatrices et tous les donateurs de leur soutien.

... l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui participe, dans le cadre des aides financières selon l'art. 74, aux prestations fournies.

... les cantons d'AG, FR, GL, GR, JU, LU, NE, SG, SH, SZ, TG, VS, ZH ainsi que les organisations et fondations suivantes de leur soutien aux conseils juridiques dans le domaine des assurances sociales et de l'égalité : Blinden- und Behindertenzentrum Bern AG - Beraten B, Office fédéral du personnel OFPER, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, l'Association ME/CFS Suisse, Parkinson Suisse, Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, Stiftung Rechtshilfe für Behinderte

... le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) de son soutien au projet « Reporters sans barrières ».

COMITÉ

Coprésidence :

Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
Maya Graf, conseillère aux États Bâle-Campagne

Membres :

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds FSS
- Martin Boltshauser, Procap
- Urs Dettling, Pro Infirmis (jusqu'au 17.09.2021)
- Jan Habegger, insieme Suisse (depuis le 17.09.2021)
- Felicitas Huggenberger (depuis le 17.09.2021)
- Peter Keller, PluSport
- Sébastien Kessler
- Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques ASP
- Marzio Proietti, inclusione andicap ticino
- Christa Schönbächler, insieme Suisse (jusqu'au 17.09.2021)
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana (depuis le 17.09.2021)

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail (GT), des représentant·e·s des organisations membres élaborent et autres expert·e·s, en partenariat avec des collaborateur·rice·s d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying.

Vous trouvez ci-après la liste de tous les membres des GT (état au 31 décembre 2021) :

Assistance

Présidence :

Jan Habegger, membre comité d'Inclusion Handicap (insieme Suisse) (depuis le 01.11.2021)

Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis) (jusqu'au 17.09.2021)

Équipe Inclusion Handicap :

Claudia Bretscher, responsable conseils juridiques Zurich

Membres :

- Gisella Dufey, Pro Infirmis (jusqu'au 01.10.2021)
- Julia Eugster, FRAGILE Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Rahel Jakovina, Curaviva (jusqu'au 31.12.2021)
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Anne-Catherine Reymond, Cap-Contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Sibylla Stolz, Pro Infirmis (depuis le 01.11.2021)
- Irja Zuber Hofer, Procap

Formation et travail

Présidence :

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusionone andicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap :

- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique égalité
- Matthias Kuert, responsable du Département communication et politique (depuis le 01.04.2021)
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts (jusqu'au 31.01.2021)

Membres :

- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Denise Gherig, UCBAVEUGLES (depuis le 31.03.2021)
- Andrea Kaufmann, Supported Employment Suisse
- Eva Meroni, Stiftung Profil (Pro Infirmis)
- Catherine Rausch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA

- Jens Rogge, IPT
- Daniel Schilliger, Procap
- Stephan Schiltknecht, FRAGILE Suisse (depuis le 21.10.2021)
- Marianne Schweizer, autismesuisse
- Tania Shakarchi, ass. Dyslexie suisse romande aDsr
- Janine Sobernheim, FRAGILE Suisse (jusqu'au 21.10.2021)
- Fritz Steiner, UCBAVEUGLES (jusqu'au 31.03.2021)
- Judith Stocker, Ass. suisse des paraplégiques ASP
- Annina Studer, INSOS
- Markus Wyss, Sonos

Assurances sociales

Présidence :

- Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)
- Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis) (jusqu'au 17.09.2021)

Équipe Inclusion Handicap :

- Petra Kern, responsable du Département Assurances sociales
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts (jusqu'au 31.01.2021)

Membres :

- Anita Biedermann, Pro Mente Sana (jusqu'au 31.03.2021)
- Christina Fasser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Judith Hanhart, AGILE.CH (jusqu'au 28.02.2021)
- Chris Heer, AGILE.CH (depuis le 17.08.2021)
- Felicitas Huggenberger, Pro Infirmis (depuis le 17.09.2021)
- Maya Mollet, Société Suisse de la sclérose en plaques (jusqu'au 24.11.2021)
- Florence Nater, Coraasp (jusqu'au 15.05.2021)
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse (depuis le 12.05.2021)
- Carole Oggier, Fédération suisse des sourds FSS (depuis le 24.11.2021)
- Daniel Schilliger, Procap
- Samuel Steiner, insieme Suisse (jusqu'au 11.05.2021)
- Viktoria Würtz, Fédération suisse des sourds FSS (jusqu'au 24.11.2021)
- Urs Wüthrich, Pro Mente Sana (depuis le 01.04.2021)

CDPH / Politique nationale du handicap

Présidence :

Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap (jusqu'au 23.03.2021)

Olga Manfredi, membre du comité d'Inclusion Handicap (Ass. suisse des paraplégiques ASP) (depuis le 23.03.2021)

Équipe Inclusion Handicap :

- Julien Neruda, directeur
- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité
- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique Égalité

Membres :

- Verena Baumgartner, INSOS Suisse
- Urs Dettling, Pro Infirmis (jusqu'au 17.09.2021)
- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Caroline Gurtner, Pro Mente Sana (depuis le 23.08.2021)
- Jan Habegger, insieme Suisse (depuis le 23.08.2021)
- Chris Heer, selbstbestimmung.ch (jusqu'au 23.03.2021)
- Stephan Hüsler, AGILE.CH (jusqu'au 23.03.2021)
- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA
- Nora Martin, Pro Infirmis (depuis le 23.08.2021)
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Basel
- André Marty, Fédération suisse des sourds FSS
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Raphaël de Riedmatten, AGILE.CH (depuis le 23.08.2021)
- Samuel Steiner, insieme Suisse (jusqu'au 23.03.2021)
- Gabriele E. Rauser, Integras

Groupe d'expert·e·s conduite de procès stratégiques

Direction :

- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité Inclusion Handicap

Membres :

- Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap
- Verena Kuonen, coprésidente Inclusion Handicap
- Martin Looser, partenaire et tuteurs Rechtsanwälte
- Prof. Dr. Markus Schefer, Faculté juridique Université Bâle, membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU 2019-2022

COLLABORATRICES/COLLABORATEURS

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
3007 Berne
Tél. 031 370 08 30
E-mail: info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

Secrétariat

- Julien Neruda Directeur

Département Communication et Politique

- Matthias Kuert Responsable du Département, membre de la direction (depuis le 01.04.2021)
- Julie Tarchini Responsable communication
- Senad Gafuri Responsable de projet communication et récolte de fonds (depuis le 01.02.2021)
- Martina Hermann Responsable de projet communication et récolte de fonds

Département Égalité

- Caroline Hess-Klein Responsable du Département, directrice adjointe
- Gabriela Blatter Collaboratrice juridique
- Jason Borioli Collaborateur technique TP (id-Geo, sur mandat)
- Nuria Frei Collaboratrice juridique
- Markus Koller Collaborateur technique TP
- Cyril Mizrahi Collaborateur juridique
- Eliane Scheibler Collaboratrice juridique

Département Assurances sociales

- Petra Kern Responsable du Département, membre de la direction
- Claudia Bretscher Responsable conseils juridiques Zurich
- Karim Hichri Responsable conseils juridiques Lausanne
- Florence Bourqui Collaboratrice juridique
- Martina Čulić Collaboratrice juridique
- Sibylle Käser Collaboratrice juridique
- Claudia Pascali-Armanaschi Collaboratrice juridique
- Anna Willi Collaboratrice juridique
- Isabelle Joachim Administration
- Beatrice Seiler Administration
- Marie-Thérèse Weber-Gobet Collaboratrice représentation des intérêts (jusqu'au 31.01.2021)

Administration

- Pia Cadosch-Marty Responsable du Département, membre de la direction
- Anita Kiddinar Administration
- Marianne Plüss Administration